



L'AMOPA
Association des membres de l'Ordre
des Palmes Académiques
et
L'AFDET
Association Française pour le Développement
de l'Enseignement Technique



proposent...

IMAGIN'ACTION

PRIX 2021 DE LA MEILLEURE REALISATION D'UN PROJET TECHNIQUE

Ouvert à tous les élèves de **CAP, Baccalauréat professionnel, BTS, DUT, Licence professionnelle**, préparant un diplôme professionnel en formation initiale scolaire ou apprentissage, dans un établissement public ou privé sous contrat.

Le projet correspond à un besoin exprimé et formulé par une entreprise, une association ou un établissement public ou privé et conduit en collaboration avec eux. Le projet s'inscrit dans les exigences du diplôme.

Ce besoin doit être exprimé dans un cahier des charges comprenant une dimension économique.

Les équipes du projet peuvent être constituées par des élèves /apprentis d'une même spécialité ou non, d'un même niveau ou non, d'un même établissement ou non. La valeur du travail collaboratif sera prise en compte. Si une partie de la réalisation ne peut être assurée par les équipes par absence de moyens propres, celle-ci peut être confiée à une entreprise. Les projets peuvent être conduits sur 2 ans.

INFORMATIONS PRATIQUES :

1. L'établissement porteur adresse préalablement un formulaire de candidature pour chaque projet, **avant le 16 janvier 2021** au Président de la section départementale de l'AMOPA dont il dépend.
2. Si l'avis de la commission de sélection est favorable, l'établissement en sera avisé et établira alors un dossier définitif de candidature.
3. À l'issue de la réalisation du projet, le dossier complet est transmis **avant le 07 juin 2021** au Président de la section départementale de l'AMOPA. Il comprend en particulier :
 - le formulaire de candidature,
 - un dossier technique simplifié,
 - les étapes de réalisation,
 - les activités spécifiques des différents acteurs et leur contribution au projet,
 - tous les éléments jugés utiles à la compréhension du projet.

Le dossier peut être accompagné de tout support numérique jugé utile.

Les projets seront adressés avant le 21 juin 2021 au secrétariat national de l'AMOPA par les présidents des sections départementales AMOPA.

Pour toutes informations complémentaires :

Concours « Imagin'Action »

AMOPA

30 Avenue Felix FAURE

75015 PARIS

01 45 54 50 82 - amopa.courriel@orange.fr

AFDET

178 Rue du TEMPLE

75003 PARIS

01 42 74 00 64 – information@afdnet.org